



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-240

Séance publique du

21 juillet 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-46055-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : MÉDIATION SOCIALE - CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADDAP 13 - SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 8.5

Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MÉDIATION SOCIALE - CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADDAP 13 - SIGNATURE DE L'AVENANT N°2
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Aix en Provence, les partenaires ont souhaité se doter d'une « Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ». Cette feuille de route permet de programmer la mise en œuvre d'une politique globale sur les 3 années à venir : 2013 - 2014 - 2015.

Ce travail élaboré en partenariat étroit entre la Ville, la Préfecture, la Justice, la Communauté du Pays d'Aix, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales a été validé par le Conseil Municipal réuni en séance le 8 juillet 2013.

Ce document cadre est assorti d'un plan d'actions opérationnelles sur le territoire de la commune dont le bien fondé a été identifié par une analyse de l'insécurité.

- Opportunité d'un projet de médiation sociale et éducative sur la Ville d'Aix en Provence

Parmi les problématiques mises en exergue par le diagnostic local de sécurité, la thématique du décrochage scolaire, de l'oisiveté de certains jeunes et des difficultés de tranquillité liées à

des rassemblements dans certains quartiers aixois où aux abords des établissements scolaires est apparue comme prioritaire dans les réponses à apporter.

En effet, il s'agit de répondre de manière pragmatique et opérationnelle en augmentant la présence de rue sur des lieux et des horaires adaptés. Aussi, une fiche action relative au soutien collectif d'actions de médiation sociale et éducative dans la rue a vu le jour sous l'impulsion des partenaires du CLSPD, cette action permettant de mener différentes interventions de prévention afin d'anticiper les difficultés sur certaines zones et de mieux dialoguer avec l'habitant.

L'association ADDAP13 qui déploie déjà, pour le Conseil Général, des missions d'action sociale au titre de la prévention spécialisée sur le territoire d'Aix en Provence, a proposé de mettre en place une action correspondant tout à fait aux attentes et objectifs affichés dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il s'agit par ce projet de compléter l'offre de prévention spécialisée qui privilégie l'accompagnement individuel et éducatif de jeunes par un dispositif plus orienté sur la prévention des conflits et des troubles sur l'espace public.

A ce titre, le Conseil Municipal a validé en 2013 par délibération 2013-572, un soutien financier de la Ville d'Aix en Provence dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs : mise en place du projet de l'ADDAP13 « de la rue au lycée, pour une dynamique de territoire sur la commune d'Aix en Provence par la médiation sociale et éducative à la civilité ».

Ce soutien financier se répartit sur une programmation triennale :

Année 2013 : 10 000 €

Année 2014 : 40 000 €

Année 2015 : 40 000 €

L'action n'ayant pu démarré avant 2014, il convient aujourd'hui d'ajuster le montant de cette subvention pour 2014, au regard des sommes déjà versées et non utilisées en 2013.

La Ville s'engage à verser la somme totale de **30 000 €** au titre de l'année 2014.

Pour information le Budget prévisionnel de l'action en 2014 est de 176 355 €.

– Mise en place du projet

Depuis début 2014, une équipe de 4 médiateurs recrutés en emploi d'avenir œuvre sur les territoires ciblés dans le cadre de la stratégie territoriale, en assurant une présence pendulaire en fonction des lieux et des horaires :

Il s'agit d'une action tout au long de l'année qui vise à positionner des acteurs de rue visibles, aux abords de certains lycées, durant la journée et sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Encagnane et le Jas de Bouffan, en fin de journée et début de soirée.

Missions et modes d'Intervention :

Plusieurs missions sont dévolues aux médiateurs éducatifs :

- Assurer une veille active des espaces (abords des établissements scolaires, transports, lieux de regroupements...)
- Aller au devant des publics jeunes et prévenir les dérives délinquantes dues à l'oisiveté
- Repérer les jeunes les plus en ruptures et les orienter vers les structures idoines
- Intervenir ponctuellement sur les incivilités
- Observer les dysfonctionnements et faciliter les usages du territoire et les liens intergénérationnels
- Identifier les situations à risque et informer les partenaires compétents (police, éducateurs, services techniques...).
- Rencontrer et dialoguer avec les usagers.
- Réguler les tensions, les conflits entre personnes, entre groupes.

– Le partenariat mobilisé

Pour mettre en place ce projet, le partenariat mobilisé dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, permet d'agir à plusieurs niveaux sur la pertinence du travail :

Au niveau financier :

Les partenaires du CLSPD ont été sollicités pour accompagner la mise en place de cette action et soutenir le projet proposé par l'ADDAP13 en particulier la CPA, le C.R. mais aussi les Bailleurs Sociaux (Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, SACOGIVA).

Au niveau opérationnel et suivi :

L'ensemble des partenaires du CLSPD sont associés pour donner au projet une cohérence dans les orientations stratégiques car la médiation n'a de sens que si elle est adossée à un travail de réseau.

En effet, sa vocation première est de créer du lien social. A ce titre, les agents de médiation ne pourront agir seul, en l'absence de contact avec les acteurs de l'espace public.

– Le financement octroyé par la Ville au titre de l'année 2014

Répondant à son engagement au titre de la convention pluri-annuelle, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de valider le subventionnement de l'association ADDAP 13 sur la base d'un montant de 30 000 € en tenant compte du décalage des délais dans la mise en place de l'action « de la rue au lycée, pour une dynamique de territoire sur la commune d'Aix en Provence par la médiation sociale et éducative à la civilité » et de la non utilisation des subventions octroyé en 2013 pour cette action.

Un travail parallèle de recherche de financement s'amorce afin d'élargir peu à peu l'équipe de médiation du territoire en y associant de nouveau partenaires au titre du CLSPD et en recrutant des jeunes aixois pour leur permettre de se former sur les métiers de l'animation et de l'éducation populaire, tout en participant activement au lien social sur leur territoire.

Cette proposition a été validée le 29 avril 2014.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de la subvention 2014 de 30 000 € (*trente mille euros*) à l'ADDAP 13 ;

- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer l'avenant N° 2 .
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 92 110 6231 3839 CLSPD qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-240 - MÉDIATION SOCIALE - CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADDAP 13 - SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

AVENANT N° 2

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2013- 2015

Adoptée par délibération du 17-10-2013 N°2013.572

L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du
Dénommée « la Ville»,

Et,

L'Association « Association Départementale pour le développement des actions de prévention » (ADDAP13) dont le siège social est sis 2 boulevard Gustave GANAY, Immeuble le Flamand, 13009 Marseille

n° Siret : 77555992500034

Représentée par son président en exercice et dûment habilité par décision du Conseil d'Administration.

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été adoptée par le Conseil Municipal en séance du 17 octobre 2013. Celle-ci définit les missions proposées par « L'Association Départementale pour le Développement d'Action de Prévention » (ADDAP13) et acceptée par la ville au titre de la médiation sociale et fixe le montant annuel de sa subvention ainsi que ses modalités de versement.

Cette subvention, a été fixée au regard de la mise en place de l'action pour un démarrage au 1er octobre 2013 comme suit :

Année 2013 : 10 000 €

Année 2014 : 40 000 €

Année 2015 : 40 000 €

L'action n'ayant pu démarré avant 2014, il convient aujourd'hui d'ajuster le montant de cette subvention pour 2014, au regard des sommes déjà versées et non utilisées en 2013.

Article I: modification de l'article IV

La Ville s'est engagée à verser par le présent avenant N° 2 la somme totale de **30 000 €** au titre de l'année 2014 pour le projet « de la rue au lycée, pour une dynamique de territoire sur la commune d'Aix en Provence par la médiation sociale et éducative à la civilité ». le montant défini pour l'année 2015 demeure inchangé.

Article II :

Le versement de la subvention de **30 000 €** s'effectuera en une seule fois après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant en 2014.

L'ensemble des subventions accordées par la Politique de la ville au titre de l'année 2014 est à ce jour de **33 000 €**.

Article III :

Les autres clauses de la convention pluriannuelle établie demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**